

LE MONITEUR

ACTUALITE

Une nouvelle marque NF pour les escaliers en béton fabriqués en usine

Frédérique Vergne | 03/02/2009 |



Douze usines de production d'escaliers en béton, soit 85% de la fabrication française, peuvent, depuis le 1er janvier, apposer la marque NF Escaliers sur leurs produits. Un gage de qualité et une valeur ajoutée pour leurs clients, notamment les prescripteurs. Depuis le 1er janvier 2009, alors

que le marquage CE des escaliers est devenu obligatoire, la marque NF Escaliers en béton fabriqués en usine, créée en 2008, accueille [ses premiers titulaires](#). Cette démarche volontaire s'inscrit dans une politique globale de qualité dans laquelle se sont engagés ces producteurs, qui entendent le prouver en proposant des produits de qualité certifiée. « Aujourd'hui, nous prenons un réel engagement vis-à-vis de nos clients, explique Jean-Marc Vivier, Président de FIB Escaliers (Fédération de l'Industrie du Béton Escaliers, qui, au sein de la FIB, rassemble les PME d'escaliers en béton fabriqués en usine). Avec l'obtention de la marque NF, nous nous devons d'assurer un niveau de qualité constant et bien sûr d'être à la hauteur. Pas le droit à l'erreur ! ». Un travail d'autant plus important, qu'un escalier en béton fabriqué en usine n'est pas, comme on pourrait le croire « du tout industrialisé », mais exige une grande part de main d'oeuvre dans sa réalisation ; « la machine au service de l'homme et pas l'inverse », comme aime à le définir Jean-Marc Vivier qui est persuadé, qu'en cette période difficile où les marchés se resserrent, les décideurs vont être de plus en plus exigeants en matière de sécurité et de qualité et ainsi préférer les produits certifiés NF.

NF Escaliers : une valeur ajoutée

Délivrée par le Cerib (Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton) mandaté par l'Afnor Certification, cette nouvelle marque NF Escaliers certifie que les produits sont régulièrement contrôlés selon le Référentiel de la certification de produits NF 417 Escaliers en béton fabriqués en usine et que les résultats obtenus sont conformes aux spécifications de la norme de référence NF EN 14843 Produits préfabriqués en béton – Escaliers (voir encadré : textes normatifs). Elle garantit que les caractéristiques des produits ont été vérifiées par un organisme tiers impartial et qu'elles sont effectivement respectées de façon continue par le fabricant. Elle permet aux produits certifiés de répondre aussi aux exigences de la norme NF DTU 21. Ils sont réputés a priori aptes à l'emploi.

Deux familles de produits sont concernés : les escaliers monoblocs (volées, paliers ou leur combinaison, avec ou sans éléments porteurs verticaux) et les marches individuelles (porteuses ou non, assemblées sur place avec crémaillères ou fût central par exemple). Les produits peuvent être droits, balancés, hélicoïdaux, en béton armé ou précontraint, avec ou sans garde-corps incorporé(s), sur appuis simples (exemples : corbeaux, murs, poutres) ou assemblages boulonnés ou armatures et béton coulé en place. Ils sont destinés à rester apparents ou non. La marque NF Escaliers va de pair avec l'ensemble des exigences exprimées par la réglementation, notamment pour l'accessibilité des personnes.

La marque NF en complément du marquage CE

Apposée depuis le 1er janvier, la marque de qualité arrive en même temps que le marquage CE, obligatoire à compter de cette date. Ce dernier permet aux produits de circuler librement en Europe et atteste, sous la responsabilité du fabricant, que le produit satisfait aux spécifications harmonisées de la norme européenne (annexe ZA de la norme NF EN 14843) autorisant sa mise sur le marché. Pour les escaliers en béton fabriqués en usine, le niveau d'attestation de conformité pour le marquage CE est « 2+ », c'est-à-dire qu'un organisme notifié par un des Etats de l'Union Européenne réalise l'inspection initiale et périodique du Contrôle de Production en Usine (système qualité) du fabricant. Le marquage CE n'impose pas de valeurs minimales. La marque NF Escaliers, quant à elle, certifie un certain nombre de caractéristiques :

- l'aspect de surface : les produits ne doivent pas comporter de fissure, d'épaufrure pouvant mettre en cause la sécurité ou la fonctionnalité de l'ouvrage ;

- les caractéristiques géométriques : la marque NF impose un contrôle des dimensions des escaliers. Les girons, emmarchements, hauteurs et planéité des marches, hauteur de l'escalier et longueur de volées sont régulièrement vérifiés ;

- le respect des tolérances dimensionnelles des produits ;

- le positionnement et enrobage des armatures : afin d'assurer la capacité portante des produits, la position des armatures respecte les tolérances définies dans la norme NF EN 14843. Ces tolérances sont reprises dans le référentiel de la certification de la marque NF. Les armatures pour béton armé doivent désormais être certifiées NF ;

- la résistance du béton : la classe de résistance à la compression du béton est garantie à 95 %. La classe de résistance minimale est C30/37 ;

- la conformité du béton aux classes d'exposition déclarées par le fabricant ;

- la résistance mécaniques et stabilité des escaliers ;

- la résistance au feu.

Si cet engagement des producteurs à fabriquer des produits conformes aux spécifications fixées entraîne de lourds investissements, notamment dans les moyens de contrôle interne et d'assurance de la qualité à toutes les phases de production, ils espèrent qu'en retour l'obtention de la marque NF scellera une reconnaissance, dont la profession a besoin. « Cette certification, qui sécurise nos clients, va nous permettre de travailler avec la prescription : collectivités, architectes... ; ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, tout en portant l'image de qualité de nos produits », conclut Jean-Marc Vivier.